Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

ID: 038-213803364-20231106-2023\_06\_11\_56-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mil vingt trois

en exercice: 19

présents : 15

votants: 16

le six novembre à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2023

PRESENTS: Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENT EXCUSE: M. AUTISSIER Bertrand (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENTS: Mme CAMUS Katy, M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

**Secrétaire**: M. LEFAIVRE Pierre-Gilles

## **DELIBERATION N° 2023 – 56**

## OBJET: ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OCCE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'école « Paul Vincensini » organise une classe de neige qui aura lieu du 18 mars 2024 au 22 mars 2024 à AUTRANS pour les 48 élèves des classes CE 2, CM 1 et CM 2.

Le coût du projet (pension complète et activités) s'élève à 18 188,80 €.

Elle fait part de la demande du Directeur de l'école qui sollicite une subvention municipale exceptionnelle. Ce projet bénéficie de co-financements : participation des parents, fonds propres de l'OCCE, aide du Conseil départemental pour le transport.

Afin de permettre la réalisation de ce projet à l'intérêt pédagogique évident et de limiter la participation financière des parents, sur proposition de Mme la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Mme BIEUVELET ne participe pas au vote), à l'unanimité:

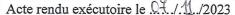
- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'OCCE de l'école pour mener à bien ce projet,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2023 de la Commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 7 novembre 2023.

Mme la Maire. Edith RUCHON



- après télétransmission électronique le .QA./://\(\(\Delta\)./2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le DH./.M./2023